

République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de SANDARVILLE	COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2019 Session Extraordinaire
--	--

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 5 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 1 ^{er} février 2019	Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 9
Nombre de conseillers présents : 8	Quorum : 6

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 - M Paul BINEY	Maire	P	
2 - Mme Lydia ANFRAY	1 ^{ère} adjointe	p	
3 - M Pascal CHESNEAU	2 ^{ème} adjoint	p	
4 - M Patrick RIVIERRE	3 ^{ème} adjoint	AEP	Pouvoir à Pascal CHESNEAU
5 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	AE	
6 - M Jean-Pierre CHEVRIER	Conseiller municipal	AE	
7 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	p	
8 - Mme Sarah FANMUY	Conseillère municipale	p	
9 - Mme Catherine LEGRAND	Conseillère municipale	p	
10 - Mme Angélique MOREAU	Conseillère municipale	p	Secrétaire de séance
11 - Mme Sophie LE BLÉVEC	Conseillère municipale	P	

* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Angélique MOREAU est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

I-Délibérations

Délibération N° 03 / 2019

Autorisation pour implanter des nouveaux poteaux en bois sur le domaine public afin d'installer la fibre optique dans la commune

M. le Maire expose que la fibre optique devant être déployée en réseau aérien prochainement, il est nécessaire, pour des raisons techniques, d'implanter des nouveaux poteaux en bois en complément des poteaux en béton déjà existants. La société AXIONE et ses sous-traitants qui sont en charge de ces travaux, demande une autorisation pour l'installation de ces poteaux sur le domaine public communal. Il est prévu d'en implanter au minimum douze.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (4 voix Pour et 5 Abstentions) :

- DÉCIDE d'autoriser la société AXIONE et ses sous-traitants, à implanter ces nouveaux poteaux sur le domaine public communal.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Paul BINEY